



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 juin 2009

SUBVENTION AUX CENTRES  
SOCIOCULTURELS ET À L'ENSEMBLE  
SOCIOCULTUREL NIORTAIS - ACOMPTE S

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 12 juin 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** Mme Anne LABBE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Nathalie BEGUIER -

**VIE ASSOCIATIVE**

**SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS ET À  
L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS - ACOMPTE**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La ville a conclu avec les associations socioculturelles niortaises des conventions d'objectifs. Certaines d'entre elles sont en cours de validité et portent effet jusqu'en fin 2009, 2010 ou 2011 selon le cas. D'autres sont arrivées à échéance.

Une étude d'évaluation a été engagée pour donner à la collectivité une meilleure visibilité et fiabiliser les prévisions budgétaires de ce secteur. Cette étude est en cours ; ses conclusions devraient être rendues en septembre 2009. Sur ces bases, de nouvelles conventions d'objectifs seront proposées à compter de l'exercice 2010.

Dans cette attente, le Conseil Municipal réuni le 19 janvier 2009 a approuvé un premier avenant aux conventions en cours de validité pour assurer le versement d'un premier acompte 2009 correspondant à 50% de la subvention primitive 2008 (hors BS).

Il est aujourd'hui nécessaire, pour permettre un fonctionnement normal des structures, de conclure un nouvel avenant pour proroger les conventions arrivées à échéance, pour certaines structures, et pour assurer le versement d'un 2<sup>ème</sup> acompte 2009, correspondant au solde (50%) de la subvention primitive 2008 (hors BS).

Au vu des conclusions de l'étude d'évaluation, un complément éventuel sera proposé selon la situation propre de chaque structure, au cours du dernier trimestre 2009 : il soldera l'exercice 2009.

Par ailleurs, ces conclusions permettront d'engager le travail d'élaboration de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens à valoir à compter de l'exercice 2010.

Imputation budgétaire : 65 4221 6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les avenants aux conventions souscrites avec les associations ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Montant de l'acompte</b>
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	<b>59 776 €</b>
Centre Socioculturel du Centre Ville	<b>82 693 €</b>
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	<b>101 874 €</b>
Centre Socioculturel du Grand Nord	<b>133 245 €</b>
Centre Socioculturel du Parc	<b>102 095 €</b>
Centre Socioculturel de Saint Florent/Goise	<b>104 028 €</b>
Centre Socioculturel de Sainte pezenne	<b>61 942 €</b>
Centre Socioculturel de Souché	<b>70 443 €</b>
Ensemble Socioculturel Niortais	<b>190 287 €</b>

- Autoriser Madame le Maire à les signer et à verser aux associations les acomptes relatifs aux subventions qui leurs seront allouées au titre de l'année 2009, conformément aux dispositions mentionnées dans les avenants.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
Le conseiller municipal spécial délégué

**Signé**

**Patrick DELAUNAY**